

Commission parlementaire sur l'antisémitisme

Mémoire de l'Université de Montréal
Décembre 2009

L'Université de Montréal est au coeur d'une ville multiculturelle. Aujourd'hui, 28 % de la population de l'île de Montréal est immigrante soit plus d'un habitant sur quatre. Cent vingt communautés culturelles sont maintenant présentes dans la région métropolitaine. Soixante-quinze langues différentes y sont parlées et près de 20 % de la population de la région métropolitaine est immigrante.ⁱ L'Université de Montréal constitue un pôle d'attrait unique pour les étudiants et les universitaires venues du monde entier.

L'Université de Montréal se classe parmi les 100 meilleures universités du monde. Elle est l'une des plus importantes universités de la francophonie. Nord-américaines par ses racines, internationales par vocation, elle accueille 10 % de ses diplômés en provenance de l'extérieur du Canada. Des étudiants de 187 pays y sont inscrits et ils viennent pour la plupart de l'Europe (52 %) et de l'Afrique (28 %). Leur présence multiplie les échanges, accroît les expériences et enrichie la formation de l'ensemble des étudiants.

En tant qu'établissement de haut savoir, en tant qu'acteur culturel majeur inscrit dans une société pluraliste, l'Université de Montréal convie les membres de sa communauté au partage d'un concept de citoyenneté qui valorise la participation active et éclairée de chacun. Elle contribue ainsi à l'atteinte de l'équité et de l'égalité au sein de la société.

Comme communauté éducative, l'Université désire que ses membres prennent conscience de leur responsabilité sociale et rappelle que le débat est constitutif de la vie démocratique. Elle veut sensibiliser les siens au respect des différences et au rejet des attitudes discriminatoires ou racistes et cherche à développer, dans le cadre d'une société démocratique, une socialisation avisée.

Notre établissement a développé une sensibilité aiguë face aux discours violents et aux incitations à la haine, ayant été la cible il y a 20 ans d'une attaque meurtrière dirigée contre les femmes. Cette tragédie a fait 14 morts et a par la suite incité le Parlement du Canada, en 1991, à faire du 6 décembre la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. La sensibilisation de la communauté universitaire à l'adoption de comportements et d'attitudes, tant personnels que collectifs, qui soient respectueux et égalitaires est une valeur fondamentale à la réalisation de notre mission.

Aussi, il était important pour nous de participer aux travaux de la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme du Gouvernement du Canada. Nous avons suivi les consultations sur la diversité culturelle faites par la

Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, aussi appelée Commission Bouchard-Taylor, du nom de ses coprésidents Gérard Bouchard et Charles Taylor. Il nous a été donné de constater la vulnérabilité de notre tissu social et les efforts de conscientisation que nous devons poursuivre.

Nous exerçons la plus grande vigilance car nous ne considérons pas que nous sommes davantage à l'abri que les autres établissements d'enseignement supérieur canadiens. Notre université, reconnaissant sa responsabilité de créer un milieu propice à la réalisation de sa mission d'enseignement et de recherche, s'est engagée à favoriser une ambiance qui incite au respect mutuel de tous les membres de la communauté universitaire. Cet objectif lié à la sensibilisation des personnes et des instances doit se faire dans le respect des prérogatives de ces dernières, des individus, de la liberté académique et de la liberté d'expression.

À l'Université de Montréal, la volonté d'assurer un milieu d'étude et de travail exempt d'injustice et de discrimination constitue notamment le fondement du Règlement relatif à la fonction et au statut de l'ombudsman qui précise que son intervention vise à faire corriger toute injustice ou discrimination.

Au plan disciplinaire, on trouve dans le Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants l'interdit spécifique à ces personnes de porter atteinte aux libertés et aux droits d'un membre de la communauté universitaire, notamment de faire preuve de violence ou de proférer des menaces (art. 3a) et de harceler un membre de la communauté

universitaire à cause de l'un des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne (art. 3c). Ce règlement spécifie que nul ne peut se conduire d'une façon harcelante, perturbatrice ou abusive de nature notamment à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne de même qu'à sa réputation (art. 4a).

Nous rejoignons ainsi, dans la volonté et dans l'action, la Déclaration de principes sur la tolérance tels que défini par l'Organisation des Nations Unies et par l'UNESCO et qui stipule que la tolérance est le respect, l'acceptation et l'appréciation de la richesse et de la diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'êtres humains. Elle est encouragée par la connaissance, l'ouverture d'esprit, la communication et la liberté de pensée, de conscience et de croyance. La tolérance est l'harmonie dans la différence. Elle n'est pas seulement une obligation d'ordre éthique ; elle est également une nécessité politique et juridique. La tolérance est une vertu qui rend la paix possible et contribue à substituer une culture de la paix à la culture de la guerre.ⁱⁱ

C'est lors de conflits internationaux ou de débats sociaux, économiques ou culturels, que l'UdeM a pu observer l'accentuation de certaines crispations et une tendance au repli identitaire. Les tensions résultant d'événements internationaux apparaissent dans un contexte où subsistent, par ailleurs, les traces d'une méconnaissance culturelle voire historique. Il peut exister des divergences de vues entre étudiants, entre étudiants et professeurs, ou encore entre membres du corps professoral.

Pour améliorer l'accueil et l'intégration de tous au sein des universités, pour un vivre ensemble harmonieux et promouvoir la tolérance, rappelons qu'en 1993, l'Université a tenu un colloque portant le titre « L'adaptation institutionnelle à la réalité pluriethniqueⁱⁱⁱ », le recteur de l'époque, Gilles Cloutier, avait saisi cette occasion pour déclarer : « une stratégie d'attraction et de rétention des clientèles sous-représentées doit donner lieu à un examen critique de nos activités d'enseignement et de recherche afin que celles-ci reflètent adéquatement les caractéristiques et les besoins d'une société pluriethnique. »

En 2002, notre établissement a promulgué sa Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle. Cette politique a mis de l'avant l'adaptation au pluralisme, la lutte contre le racisme et la discrimination, l'égalité des chances pour tous, ainsi qu'une révision des programmes à la lumière des objectifs de la diversité culturelle. L'Université procède à une évaluation constante de l'enseignement prodigué, des plans d'études et de leurs contenus. L'UdeM est fière de s'acquitter de son devoir de sensibilisation à l'altérité.

Nous pouvons compter sur le soutien du Centre d'études et de formation en enseignement supérieur, le CEFES a pour mission au sein de l'université de promouvoir et de favoriser la compétence en enseignement universitaire. Reconnu pour son expertise, le CEFES est un centre d'études, de réflexion et de formation qui appuie le personnel enseignant dans l'exercice de son rôle d'enseignement et d'encadrement des étudiants. Sous la responsabilité du vice-rectorat aux affaires académiques, le Centre agit en étroite collaboration

avec les facultés, les unités et les services de soutien à l'enseignement et les services d'aide aux étudiants. Toute son action vise à faire connaître les démarches pédagogiques les plus appropriées en ce qui a trait à la fois à la planification des méthodes d'enseignement et des pratiques de soutien aux étudiants, et au choix des modalités d'évaluation les plus adéquates. À partir de communications, de conférences ou de colloques, le CEFES partage les réflexions sur la prise en compte de la diversité en enseignement et en formation. Dans un contexte où il est important de préserver la liberté académique et la liberté d'expression, le mandat du CEFES témoigne de la volonté de l'Université d'accompagner sa communauté dans le développement des meilleures pratiques interculturelles dans les activités d'enseignement.

Par ailleurs, l'Université de Montréal considère que la composition de ses ressources humaines doit refléter l'ensemble de la population québécoise. Nous nous réjouissons que notre programme d'accès à l'égalité soit conforme à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et est été accepté par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Partout sur notre campus, des initiatives originales contribuent à favoriser le dialogue et à combattre l'ignorance. À titre d'exemple, l'UdeM remet chaque année un Prix de la diversité culturelle. Cette distinction, accompagnée d'une bourse de 500 dollars, rend hommage à un membre de la communauté universitaire qui, dans son travail ou ses activités, a contribué à l'approfondissement et à la promotion des valeurs de diversité sur notre campus.

De plus, les services offerts aux étudiants sont très attentifs au développement d'une société ouverte au pluralisme. Que ce soit à travers diverses semaines thématiques telles : la semaine interculturelle, la semaine contre le racisme, la semaine de prévention du harcèlement et autres, la volonté de mettre de l'avant la richesse de la diversité est bien présente.

Régulièrement, des conférences touchant spécifiquement et directement la question de la diversité ont lieu en différents endroits du campus de l'Université de Montréal. Il nous apparaît important, par ailleurs, de mettre ces valeurs de l'avant dans nos relations internationales. Ainsi, le Forum international des universités publiques (FIUP), créé à l'initiative de l'UdeM en 2007 pour répondre à un besoin de collaboration entre universités publiques du monde entier, a tenu l'été dernier sa première école doctorale en Italie; celle-ci, présidée par l'essayiste et romancier Umberto Eco, avait pour thème la diversité culturelle.

L'Université de Montréal a la chance de compter en son sein de nombreux étudiants et professeurs issus de diverses communautés culturelles dont plusieurs issus de la communauté juive. Nous nous réjouissons de leur apport et des progrès de la connaissance qui résultent de cette présence affirmée.

Progressivement, au fil des ans, l'UdeM est parvenue à assumer un leadership marqué dans les questions touchant le pluralisme culturel et linguistique. Les enjeux de ce secteur sont entre autres la recomposition des rapports entre majorité et minorités, l'adaptation des milieux éducatifs à la pluriethnicité, les politiques et les programmes éducatifs destinés aux populations culturellement

hétérogènes, les langues patrimoniales, l'étude des grandes traditions religieuses, le racisme, l'ethnomusicologie et la sociologie de l'ethnicité.

Nous sommes heureux d'héberger, chez nous, le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM), un foyer de recherche et de formation interdisciplinaire dans le domaine des études ethniques. Le Centre, qui accueille notamment la Chaire de recherche du Canada en étude du pluralisme religieux et de l'ethnicité, regroupe 34 chercheurs provenant de l'Université de Montréal, de HEC

Montréal, de l'INRS-Urbanisation, de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université McGill, de l'Université Concordia et de l'Université de Sherbrooke. C'est au CEETUM qu'est publiée la revue Diversité urbaine. Le Centre est l'hôte de plusieurs activités. Récemment, le jeudi 19 novembre, il a justement été l'organisateur d'un panel intitulé « Les rapports entre les francophones et la communauté juive au Québec : présence de l'antisémitisme aujourd'hui? ». La qualité des échanges était d'autant plus grande du fait de la présence et des propos éclairants de membres de la communauté juive ayant longuement réfléchi à cette question.

Nous saluons l'initiative de Madame Marie McAndrew, titulaire du CEETUM et de monsieur Victor Goldbloom, président du Congrès juif canadien qui en avril 2008 ont développé conjointement un projet^{iv} visant à définir et réaliser un programme de recherche et d'intervention sur le rôle de l'éducation formelle et informelle dans la promotion des relations entre les Québécois de religion juive et les autres Québécois, notamment les jeunes d'âge scolaire; soutenir le développement de

partenariats de recherche et d'intervention et l'organisation d'événements conjoints entre la Chaire et divers organismes de la communauté juive, entre autres l'Association des écoles juives et le Musée de l'Holocauste; soutenir le développement de collaborations entre la Chaire et divers centres de recherche israéliens intéressés à l'intégration des immigrants, à l'éducation interculturelle et aux relations intercommunautaires.

L'UdeM est en outre très fière de son Centre d'étude des religions (CÉRUM), résolument tourné vers la multidisciplinarité. Le Centre, fondé en 2000, compte environ 80 professeurs et chargés de cours issus de diverses disciplines et intègre des étudiants des trois cycles à ses activités: cours, équipes de recherche, ateliers scientifiques, publications, colloques, conférences. Parmi les disciplines étudiées au CÉRUM figurent les sciences des religions, la théologie, le droit, l'histoire, la philosophie, l'histoire de l'art, la littérature, les sciences sociales, les sciences de la santé, la musique, les sciences pures, l'aménagement et l'architecture.

Au sein du corps professoral de l'UdeM, nous nous estimons privilégiés de bénéficier, notamment, du travail du professeur Daniel Marc Weinstock. Depuis 2002, il est le directeur du Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM). Le mandat du Centre est de promouvoir la recherche interdisciplinaire sur les enjeux normatifs reliés à la politique publique et à la pratique professionnelle dans des champs tels que le droit, la médecine, l'enseignement et les affaires. Monsieur Weinstock est également président du Comité d'éthique de la santé publique du Québec. En 2007, il a collaboré aux travaux de la Commission Bouchard-Taylor.

Notre Faculté de théologie et de science des religions, de son côté, est elle aussi très mobilisée autour des enjeux entourant les différences culturelles. En 2007, la faculté a produit un mémoire intitulé « Accueillir la diversité religieuse dans une laïcité ouverte^v » à l'intention de la Commission Bouchard-Taylor. Les auteurs, au nombre desquels figuraient le doyen de l'époque Jean Duhaime, y rappelaient qu'il est impératif de «favoriser le dialogue et la médiation non seulement entre les individus, mais aussi avec les groupes communautaires». En conclusion, le mémoire soulignait qu'il s'agit moins de «résoudre un problème que d'accueillir, sans exclusion ni discrimination, et de canaliser vers un mieux-vivre ensemble, les ressources et les énergies de toutes les personnes qui se veulent solidaires du projet de société démocratique, original et généreux qui s'élabore aujourd'hui en sol québécois.»

Notre université, multiculturelle et multireligieuse, accueille la diversité, s'y adapte et s'en enrichit, et ce, sous plusieurs aspects de son mandat : comme de milieu de formation et de recherche par le développement du savoir, comme employeur et comme milieu de vie. L'Université travaille avec les membres de sa communauté au développement d'une véritable culture de diversité et de respect. La liste des expertises développées à l'Université pourrait se poursuivre mais il nous importait de faire état de quelques contributions qui confirment notre volonté de joindre le geste à la parole.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement canadien exprime sa volonté à combattre toutes les manifestations de racisme, et cherche à implanter les

meilleures stratégies pour garantir une société toujours plus inclusive et plus égalitaire.

L'Université de Montréal y voit des convergences avec ses propres responsabilités. L'Université se doit d'analyser, de comprendre et de résoudre les problématiques complexes d'une société multiculturelle et de former des étudiants qui pourront contribuer adéquatement à répondre à ces besoins. La société attend d'elle qu'elle soit un partenaire actif aux progrès sociaux et économiques. En ce sens, l'UdeM réitère son appui à l'initiative de la Coalition parlementaire canadienne multipartite de lutte contre l'antisémitisme et de son président, le député Scott Reid. Nous tenons aussi à vous assurer que dans l'éventualité où la Commission d'enquête parlementaire de lutte contre l'antisémitisme au Canada, présidée par le député Mario Silva, ouvre la voie à un plan d'action, l'Université de Montréal serait heureuse de compter parmi vos partenaires les plus engagés.

ⁱ Choisir... la vitalité et la diversité culturelle, [En ligne].

http://www.cmm.qc.ca/documents/publications/choisirMtl/VitaliteDiversiteCulturelle_fr.pdf (consulté le 7 décembre 2009)

ⁱⁱ Journée internationale de la tolérance, [En ligne], <http://www.un.org/fr/events/toleranceday/> (Consulté le 7 décembre 2009)

ⁱⁱⁱ Actes du Colloque *L'adaptation institutionnelle à la réalité pluriethnique à l'Université de Montréal*, Université de Montréal, 1993, p. 79

^{iv} Les relations entre la communauté juive et les québécois d'autres origines : le rôle de l'éducation, [En ligne], http://www.chereum.umontreal.ca/activites_pdf/Projet%20relations%20communaut%C3%A9%20juive%20et%20qu%C3%A9bécois%20d'autres%20origines%20mai%202009.pdf (consulté le 26 novembre 2009)

^v Pour une «laïcité ouverte», FORUM, 19 novembre 2007, [En ligne],

<http://www.nouvelles.umontreal.ca/archives/2007-2008/content/view/650/311/index.html> (consulté le 26 novembre 2009)